

La politique d'entreprise européenne est principalement définie par la Direction Générale Entreprises et Industrie. Cependant d'autres DG peuvent avoir un impact sur les PME : politique régionale, relations extérieures, concurrence....

Les DG définissent les politiques mais n'en assurent pas systématiquement la mise en oeuvre : elles peuvent recourir à des agences exécutives ou à d'autres organismes spécialisés de l'Union.

## DG Entreprises et Industrie

La DG Entreprises et Industrie a en charge la définition de la politique industrielle et des PME. Elle s'assure également, c'est le rôle du « Représentant de la Commission pour les PME », que les politiques de toutes les DG prennent en compte l'intérêt des PME. (Entretien avec Françoise Le Bail p. 273)

Le programme 2007 /2013 de la DG Entreprises et Industrie est inscrit dans le « Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité » (PIC) dont l'une des actions est la réorganisation des services d'appui européens aux PME, situés dans les Etats-membres. (Entretien Jean-François Aguinaga p. 274)

## Représentation de la Commission européenne en France

La Commission européenne est présente dans tous les Etats-membres au travers de ses Représentations. La Représentation en France a notamment pour mission l'information de la presse sur l'actualité européenne, l'alerte précoce de la Commission européenne à Bruxelles sur l'état du débat européen et des principaux développements politiques, économiques et sociaux en France, l'information du public sur les questions communautaires ainsi que la préparation et le suivi des visites des membres de la Commission européenne. La Représentation en France a donc en charge le suivi de toutes les politiques sectorielles, notamment la politique d'entreprises. (Entretien avec Yves Gazzo p. 274).

## Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation

Les agences exécutives sont créées pour assurer certaines tâches relatives à la gestion d'un ou de plusieurs programmes initiés par la Commission européenne.

L'AECI est responsable de la mise en oeuvre des programmes « réseau de services de soutien aux entreprises et à l'innovation » et « éco-innovation » du PIC ainsi que des programmes « Energie-intelligente Europe » et « Marco Polo » de la DG TREN (Transp. & Envir. ). C'est à l'AECI que revient la mission de concevoir et gérer les appels à propositions pour ces programmes. (Entretien avec Patrick Lambert p. 278)

## Fonds européen d'investissement

Le FEI est l'organisme spécialisé « capital-risque et garantie » de l'Union européenne. Le FEI a notamment en gestion, outre ses propres capacités de financement, les instruments financiers du PIC et JEREMIE (DG Politique régionale). Il a également conclu des accords d'assistance à la mise en oeuvre de mesures financières PME avec des Etats-membres ou des Régions européennes. (Entretien avec Francis Carpenter p. 280)

## Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi - Direction Générale des Entreprises

Au sein de la DGE, le service des Technologies et de la société de l'information (STSI) suit et encourage la participation des entreprises françaises aux programmes communautaires relatifs notamment à la société de l'information et aux TIC. (Entretien avec Patrick Schouller p. 282)

**Françoise Le Bail**

**Directeur-Général Adjoint**

**Représentant de la Commission pour les PME**

## **Plus de visibilité pour la Politique d'entreprise européenne**

**V**ous êtes Représentant pour les PME. Quelle votre mission ?

**L**es PME sont les véritables géants de l'économie européenne. Elles représentent 99% des entreprises de l'UE, et occupent 2/3 des salariés du secteur privé.

L'existence du Représentant pour les PME, véritable ambassadeur des PME, traduit l'importance des PME dans la réalisation des objectifs de Lisbonne : la croissance de l'économie européenne dépend de la compétitivité et de la capacité à innover de ses PME.

**R**econnaître la primauté des PME, c'est créer un environnement qui leur est particulièrement favorable. Deux exemples concrets de notre action : simplification administrative et accès aux programmes.

**L**a Commission s'est engagée sur un objectif de diminution de 25% des charges administratives qui pèsent sur les PME. Elle a le souci de créer moins de législations et de règlements au niveau européen, et d'alléger, autant que possible, les législations existantes. Une grande partie du droit communautaire étant transposée en droit national, cette simplification devrait être répercutée dans les Etats-membres.

**E**n matière d'accès aux programmes - Programme cadre Innovation et Compétitivité, 7ème programme cadre Recherche et & Développement ... - nous veillons à ce que la participation des PME soit facilitée voire privilégiée.

Par exemple dans le 7<sup>e</sup> PCRD, les possibilités de co-financement ont été portées de 50 à 75 % pour les PME.

**C**omment mieux faire connaître la valeur ajoutée communautaire aux entrepreneurs ?

**P**our chaque action communautaire, le co-financement, public ou privé, permet d'impliquer les acteurs de terrain et d'accroître les possibilités d'intervention.

Par exemple en matière d'accès aux prêts, l'effet de levier est de 1 jusqu'à 8 dans le cas des garanties. Près de 400.000 PME bénéficient des systèmes mis en place par la Commission dans ce domaine.

**N**ous renforçons les réseaux communautaires d'appui aux PME avec près de 600 points de contacts sur le terrain qui renouvellent en profondeur les services proposés aux PME, notamment en matière d'innovation.

**L**e Commissaire Veuheugen a déclaré : « L'Europe c'est bon pour les PME, les PME c'est bon pour l'Europe ».

Tout l'esprit de notre action est contenu dans cette phrase. Notre objectif est de stimuler le développement et la compétitivité des PME aux quatre coins de l'Europe en améliorant leur environnement réglementaire et financier.

**Portail européen pour les PME :**  
<http://ec.europa.eu/enterprise/sme>

**Yves Gazzo**  
Chef de la Représentation

## Les relais de la Politique d'entreprise européenne en France

### Quel est le rôle de la Représentation de la Commission européenne en France ?

Les textes fondateurs de l'Union européenne ne comportent pas de dispositions prévoyant que la Commission communique elle-même sur son action, mais confient cette mission aux Etats membres. La Représentation vient en renfort de la communication gouvernementale en travaillant avec les relais d'opinion - associations d'élus, de citoyens, partenaires sociaux... - auxquels elle apporte l'information qu'ils transmettent à leurs membres.

### Comment la Représentation intervient-elle auprès des entreprises ?

C'est la section politique de la Représentation qui est la plus concernée par les questions liées aux entreprises. Elle prend régulièrement la « température » des entreprises en matière européenne en participant par exemple aux réunions du Medef, des représentants des Trésoriers d'entreprise... Nous développons également nos relations avec la CGPME qui représente plus particulièrement les intérêts des PME. Il y a donc un contact permanent entre nos services et les organismes de représentation des entreprises.

De plus, lors de la mise en oeuvre de textes majeurs, impliquant des industries spécifiques, nous réunissons les entreprises concernées,

les chambres de commerce, les syndicats ... et les Commissaires ou Directeurs Généraux impliqués, pour des conférences thématiques qui présentent les nouvelles dispositions réglementaires. Ce fut le cas récemment dans le domaine énergétique avec un haut représentant de la DG Energie et Transports.

### Quels sont les résultats de l'enquête menée par le Cercle de réflexion de la Représentation sur les entreprises et l'Europe ?

Le groupe « Monde du travail » composé de représentants des organisations syndicales et patronales, de membres des CCI et d'associations actives dans les sujets européens liés au monde du travail, a lancé un questionnaire sur « Les entreprises françaises et l'Europe » auprès de 400 entreprises, dont une grande majorité de TPE et PME, de secteurs industriels et des services. Il en ressort un bilan contrasté, mais très positif, confirmé par une étude qualitative réalisée auprès des partenaires sociaux à la demande de la Représentation

Les entreprises ont une méconnaissance du fonctionnement et des grands thèmes de la Commission, ou des instruments mis en oeuvre à leur attention. Ainsi 82 % n'utilisent jamais les guichets européens tels les Euro Info Centres et 74 % déclarent n'avoir jamais bénéficié de financements européens.

**P**ourtant, 69 % des entreprises interrogées se sentent européennes et 80 % d'entre elles portent au bénéfice de l'Europe les efforts réalisés pour être plus compétitives.

**L**es entreprises françaises perçoivent d'ailleurs l'Union européenne comme un grand marché auquel elles peuvent accéder (64 %) plutôt que comme facteur d'accroissement de la concurrence (25 %).

**O**n le constate, les entreprises sont très favorables à l'Europe, et même très demanderesse de plus d'Europe : l'étude montre qu'elles souhaitent davantage d'information, notamment sur l'harmonisation fiscale et les financements communautaires pour les PME/PMI.

**E**lles désirent également participer plus directement au processus décisionnel en étant, par exemple, régulièrement invitées à des groupes de travail transnationaux sur des sujets concrets ou en étant sollicitées, comme nous l'avons fait, pour un « feed back » sur les questions qui les regardent.

**L**es résultats de cette étude constituent un véritable encouragement à l'action de communication menée par la Représentation. Nous souhaitons étendre cette action et l'intensifier au cours des années à venir, pour « coller » au plus près aux attentes des entreprises françaises, et les faire connaître aux autorités européennes.

**L'**une des conditions indispensables au rapprochement entre l'Europe et ses acteurs économiques est de faire en sorte que la politique menée soit réactive et en phase avec les entreprises à qui elle s'adresse.

**L**a Représentation de la Commission européenne en France continuera de jouer, dans ce processus, un rôle clé.

**Site de la Représentation de la Commission européenne en France :**  
<http://ec.europa.eu/france>

## Jean-François Aguinaga

### Chef d'Unité

« Coopération entre les entreprises et réseau de soutien aux entreprises »

### **Un nouveau réseau de services européens « Compétitivité et Innovation » pour les PME**

#### **P**ourquoi avoir créé les Euro-Infos Centres, les Centres Relais Innovation et les Business Innovation Centres ?

Les Euro Infos Centres - EIC - ont été créés il y a 20 ans pour rapprocher les PME de l'Europe et pour expliquer les législations européennes qui avaient un impact sur leurs activités. Ces centres, généralement hébergés au sein des CCI, ont eu pour vocation première d'informer les PME. Ce réseau s'est graduellement orienté vers des services plus spécialisés d'accompagnement et de service personnalisé sur le marché unique européen.

Dans les années 90, l'idée qu'il fallait décroquer le milieu de la recherche et le monde de l'industrie, s'est imposée. La Commission a créé les Centres Relais Innovation dont le métier est de construire des passerelles entre ces deux mondes qui ne se côtoyaient pas.

À l'époque le terme « innovation » équivalait à « hautes technologies ». Or l'innovation concerne également les secteurs de l'industrie traditionnelle ou des services, n'est pas que technologique ni cantonnée aux grandes métropoles. C'est pourquoi la Commission, à l'initiative de la DG Politique régionale, a souhaité les Business and Innovation Centres (BIC) pour promouvoir l'innovation au niveau régional.

Donc au total à la fin des années 90 la Commission disposait de trois réseaux de services aux entreprises dont elle a voulu, en 2006, rationaliser les missions et le fonctionnement. Après une phase d'évaluation, il est apparu évident que la séparation des missions d'information et de diffusion de l'innovation n'avait plus de sens et qu'il était dès lors souhaitable de fusionner les EIC et les CRI.

#### **Q**uels nouveaux services européens vont être proposés aux PME ?

La mise en oeuvre du futur réseau de services de soutien aux entreprises et à l'innovation s'appuie sur l'expérience acquise grâce aux réseaux actuels des 250 EIC et des 230 CRI.

Mais la Commission souhaite le renforcement des synergies entre tous les partenaires afin de garantir la fourniture de services intégrés et un meilleur accès grâce à une plus grande proximité pour les PME : c'est le concept « No wrong door » : les entrepreneurs sont assurés de frapper à la bonne porte et d'être mis en contact avec la personne la plus compétente, quelle que soit l'organisation à laquelle elle appartient.

Toujours dans un souci d'efficacité, les nouveaux services veilleront à instaurer des procédures administratives moins lourdes.

Les nouveaux services auront pour mission de faire mieux connaître, plus particulièrement aux PME, les politiques communautaires, et notamment améliorer la sensibilisation à la protection de l'environnement et l'éco-efficacité.

Par ailleurs, les entreprises seront régulièrement consultées afin de connaître leur avis sur les futures orientations de la politique communautaire et de l'ajuster au mieux de leurs intérêts.

Le Réseau des services d'appui aux entreprises et à l'innovation, dont le nom sera dévoilé lors de son lancement officiel en février 2008, mettra à disposition des entreprises européennes des services :

- d'accompagnement, d'information et de retour d'information sur les législations européennes,
- de coopération inter-entreprises et d'internationalisation,
- de diffusion de l'innovation et du transfert de technologies,
- d'incitation à la participation des PME au programme-cadre communautaire en matière de recherche (7<sup>e</sup> PCRDT).

Les 600 points de contact à travers l'Europe du futur Réseau d'appui et de services aux entreprises et à l'innovation constituent un instrument majeur de l'action de la Commission en faveur des PME en mettant à leur disposition des services dont l'excellence, la proximité et le professionnalisme seront accrus et mieux intégrés.

**Site de la DG Entreprises et Industrie :**  
**[http://ec.europa.eu/enterprise/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/index_fr.htm)**

**Patrick Lambert**  
Directeur

## Les PME et la Politique énergétique européenne

### **P**ourquoi avoir créé une Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation ?

L'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation a originellement été créée en 2003, sous l'appellation « Agence exécutive pour l'énergie intelligente », pour mettre en oeuvre le premier programme Energie intelligente-Europe (EIE). Ce programme a été conçu pour contribuer à assurer à l'Europe un approvisionnement énergétique sûr et durable, tout en renforçant sa compétitivité, puisque le coût de l'énergie est l'un des éléments de la compétitivité des entreprises.

Energie intelligente-Europe est entré dans sa deuxième programmation en 2007/2013, et intégré, pour en souligner le caractère important dans la compétitivité, dans le programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) qui rassemble les mesures communautaires spécifiques dans les domaines de l'innovation et l'esprit d'entreprise, les technologies de l'information et de la communication et l'énergie intelligente.

Outre Energie intelligente-Europe, l'Agence est en charge de la gestion du « Réseau des services d'appui en faveur des entreprises et de l'innovation », et des programmes « Eco-innovation » (développement de technologies) et « Marco Polo » (pour l'amélioration des performances environnementales du système de transports de marchandises).

Pour réaliser sa mission, l'Agence dispose d'un budget de 1,7 Mds€ répartis entre ses 4 pôles d'activité : EIE II : 730 M€, Marco Polo : 450 M€, Réseau des services d'appui en faveur des entreprises et de l'innovation : 376 M€ et Eco-innovation : 181 M€.

### **Q**u'est-ce que le programme Energie intelligente-Europe II ?

Le programme Energie intelligente-Europe II a un triple objectif :

- encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie (SAVE)
- promouvoir les sources d'énergie nouvelle et renouvelable (ALTENER)
- promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie nouvelle et renouvelable dans les transports (STEER).

Un programme de travail annuel détaille notamment le budget de l'appel à propositions de l'année, les priorités, les objectifs, les règles régissant la participation et le calendrier opérationnel.

Le programme de travail de cette année couvre les trois thèmes mentionnés ci-dessus, et se concentre sur cinq objectifs :

- 1 - soutien aux politiques et stratégies
- 2 - transformation du marché
- 3 - changer les comportements
- 4 - favoriser l'accès au capital,
- 5 - stimuler la formation.

## **C**omment les PME peuvent-elles bénéficier des subventions accordées dans le cadre du programme Energie intelligente-Europe II ?

**L**es entreprises peuvent répondre aux appels à propositions annuels, dont le premier est paru en avril et se clôt le 28 septembre 2007.

Le budget 2007 est de 49 M€ pour financer environ 65 projets européens, soit une subvention moyenne par projet d'un peu plus de 750.000 €.

Les priorités et budget 2008 seront adoptés en fin d'année 2007 et le prochain appel à propositions devrait être lancé dans le courant du 1er premier trimestre 2008.

**N**ous co-finançons des projets à caractère européen qui réunissent des partenaires issus d'au moins trois Etats-membres. Le taux de co-financement, qui était de 50 %, a été porté depuis cette année à 75 %, ce qui devrait encourager une plus grande participation des PME.

Dans le même but, nous avons simplifié les demandes d'information financière sur les participants contenues dans les appels.

**L**es projets EIE catalysent l'innovation et le changement grâce au transfert d'expérience, la promotion des bonnes pratiques, l'éducation et la formation, l'information et la dissémination.

A partir de 2009, une aide communautaire pourra être octroyée à des projets liés aux premières applications commerciales de techniques, processus, produits

ou pratiques innovants ayant un intérêt communautaire et dont la démonstration au niveau technique a déjà été faite avec succès. De cette manière, la Communauté européenne partage les risques liés à l'exploitation économique des résultats des activités de développement technologique et de démonstration.

**N**ous souhaitons créer de nouvelles tendances en matière de gestion des énergies dans l'univers économique et industriel : accords de branche, marché des certificats blancs et verts, certification énergétique des bâtiments, audits énergétiques ... Les entreprises et regroupements d'entreprises de l'industrie ou des services, qui souhaitent par exemple étudier l'impact de l'intégration d'énergies nouvelles ou renouvelables ou bien diminuer la consommation énergétique de leurs bâtiments ou usines et diversifier les sources d'énergies qui y sont employées, peuvent nous adresser leurs projets.

**L'**Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation, avec le programme Energie intelligente-Europe II, donne aux entreprises un vrai « coup de pouce » pour faire évoluer leurs comportements en matière de performance énergétique.

**Site du programme Energie-intelligente II :**

**[http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html)**

**Francis Carpenter**  
Directeur Général

## Premières applications JEREMIE en France

### **Q**uel a été l'accueil réservé à l'initiative JEREMIE en France ?

**G**lobalement, l'accueil a été très positif ! Vous savez que les fonds structurels ont déjà une longue histoire en France, aussi il est évident que JEREMIE n'a pas vocation à ré-inventer la roue... D'ailleurs, les instruments d'ingénierie financière traditionnels sont largement déployés sur tout le territoire métropolitain et dans les DOM.

**J**e dirais que c'est plus sur la « formalisation » d'une réflexion engagée depuis quelque temps que JEREMIE se positionne et suscite un intérêt grandissant : j'invoque ici la mutualisation des moyens mis en œuvre, ainsi que le mode de gestion « défragmenté » proposé par la mise en place d'un Fonds de participation, ce dernier étant géré par une institution financière spécialisée, telle que le FEI.

### **E**n 2006, des études ont été menées par le FEI dans certaines régions françaises sur les dispositifs de financement des PME. Que font-elles apparaître ?

**L**es spécificités régionales n'existent guère en matière d'ingénierie financière en France. Comme je vous le disais précédemment, l'offre nationale est largement déclinée en région. Les spécificités concernent davantage les modalités de recours

et/ou d'utilisation des fonds structurels en matière d'ingénierie financière.

**P**lus précisément encore, on ne note que quelques cas où un instrument manque dans la palette. Les vraies carences de marché résident, généralement, dans le sous-dimensionnement de certains instruments, souvent dicté par une contrainte budgétaire...

**D**ans le système actuel, c'est à dire pré-JEREMIE, il faut faire des choix, arbitrer selon des priorités propres à chaque région. Ou bien renverser l'approche, je veux dire en considérant le fonds de participation JEREMIE comme une « réserve » permettant de répondre à la demande, notamment latente, sur tel ou tel instrument, et ce sur un horizon de presque dix ans...

### **Q**ue peut apporter JEREMIE aux dispositifs d'ingénierie financière déjà mis en place par les autorités régionales et nationales ?

**U**n effet de levier avant tout, pour compléter l'offre de financement en faveur des TPE / PME, déjà présente en région.

**E**nsuite, l'expertise reconnue du gestionnaire doit permettre d'en optimiser l'impact, et de favoriser un certain nombre de synergies et de convergences identifiées.

L'intérêt réside aussi au niveau de l'autorité de gestion et du Conseil Régional qui bénéficient d'un service, la gestion globale d'un portefeuille d'instruments d'ingénierie financière, rendu par un organisme professionnel en la matière. L'accent est également mis sur le côté qualitatif !

## Quelles seront, à partir de 2007, les prochaines étapes de la mise en oeuvre de JEREMIE ?

Il s'agira d'abord de terminer le considérable travail d'évaluation engagé, avec le soutien de la société de conseil SIPEC, basée à Marseille. Je vous rappelle que dans d'autres pays, ce travail est effectué au niveau national alors qu'il nous a été demandé, en France, d'intervenir au niveau régional, et ce, à juste titre.

Parallèlement nous travaillons déjà avec quelques régions "avant-gardistes" sur la mise en place de leur Fonds de participation.

La DIACT intervient également, de manière très efficace, dans la rédaction d'une « convention-type » pour JEREMIE, et œuvre conjointement avec la CDC et d'autres partenaires tels que l'ARF à la rédaction de régime d'aides.

L'objectif est de fournir dès la rentrée un cadre validé pour la mise en place de JEREMIE dans les différentes régions en pointe, avec ou sans le FEI comme gestionnaire.

D'ici là, les régions déjà désireuses de mettre en place le dispositif JEREMIE avec notre institution bénéficient de notre coopération en ce sens : nous affinons déjà les contours de l'intervention du dispositif dans quelques régions, comme en Auvergne et en Guadeloupe.

**Site du FEI :**  
<http://www.eif.org>

## Patrick Schouler

Représentant national pour les programmes européens relatifs aux TIC

### **Les programmes européens offrent une opportunité de taille aux entreprises françaises**

#### **Les PME françaises sont-elles très impliquées dans les programmes TIC ?**

Sur les 3100 participants au premier Appel pour la thématique TIC, il y a eu 720 PME soit 23 %, et elles représentaient 245 M€ sur les 1.294 M€ demandés par l'ensemble des participants. Les PME participent activement car 85 % des propositions en incluent au moins une.

Les programmes européens type PCRDT sur la recherche et le développement technologique peuvent apporter beaucoup aux PME qui font de la recherche ou fournissent de la technologie :

- faire cofinancer ses propres activités de recherche ;
- mutualiser les risques de la recherche avec d'autres partenaires ;
- tisser des liens solides avec des partenaires différents en nature (grands groupes, académiques, etc...) et en nationalité, ce qui *in fine* ouvre de nouvelles perspectives de relations commerciales, au delà du simple projet communautaire initial ;
- modifier ses habitudes de travail : la confrontation avec d'autres cultures de travail dans un projet commun est plus qu'enrichissante.

Bref tout cela explique sans doute que les PME sont de plus en plus nombreuses à participer dans les projets TIC du PCRDT.

#### **Quel est le montant moyen engagé par les PME qui participent à un consortium européen ?**

Le coût de la participation d'une PME varie énormément selon la nature du projet (IP, STREP, CA, SA) et son rôle

(fournisseur de technologie, soutien logistique, acteur de la recherche, coordinateur). Le coût peut donc aller de quelques hommes jours pour une participation simple dans un STREP à 1/2 homme / an pour la coordination d'un gros projet intégré. Je dirais qu'une moyenne de 20 à 30 K€ semble correcte pour la majeure partie des cas. Mais il y a aussi des aides nationales (OSEO, DRIRE ...) pour préparer les projets.

Le taux de co-financement par l'Union est de 75 % des coûts éligibles + un forfait de 60 % de ces coûts éligibles pour tenir compte des frais généraux, et lorsque la PME coordonne le projet, les coûts de coordination sont pris à 100 %.

#### **Comment une PME accède-t-elle aux consortia européens ?**

Les chemins d'accès sont assez nombreux et variés. La grande sagesse impose de ne pas se lancer à la poursuite des programmes européens simplement pour y récupérer de l'argent. Il faut que ces programmes soient un réel moyen d'aide à la PME pour continuer ses activités sinon elle risque de connaître des déboires.

Dans le cas d'une PME fournisseur de technologie, la participation est justifiée par son savoir-faire dans un domaine utile à la réalisation d'un projet européen. Il s'agit de fournir une compétence pour qu'un projet plus vaste et porté par d'autres puisse se réaliser. Il faut donc que la PME soit connue pour cette compétence, en participant aux salons, activités, publications etc... relatifs à cette compétence, ou en

informant les universités, pour pouvoir ensuite être embarquée dans un projet. Elle peut aussi, sur internet et le site IST-RESULTS, consulter les projets existants dans son domaine et contacter les responsables de ces projets pour leur proposer de lancer un nouveau projet grâce à sa technologie. Enfin elle doit consulter les programmes de travail pour voir dans quels objectifs sa technologie pourrait être utilisée et faire des offres de partenariats sur les réseaux de NCP (IDEALIST) ou sur mes propres listes.

**P**our une PME qui a des activités quotidiennes de recherche, il peut être intéressant, pour en partager les coûts, de monter un projet en s'associant avec d'autres.

### Quels sont vos conseils aux dirigeants de PME potentiellement éligibles ?

**L**e premier pas n'est pas toujours facile. L'Europe apparaît souvent comme lointaine et compliquée. Il est vrai qu'on n'y parle qu'anglais (mais un anglais très basique) et que la compétition est dure (taux de succès de 1/5 en moyenne).

**U**n conseil pour une première démarche qui vous permettra, sans frais, de valider votre première tentative européenne :

- commencez par rédiger en une page le but de votre projet en répondant aux questions de base : à quoi ça sert, à qui ça sert, pourquoi on ne l'utilise pas, qu'est-ce que je propose d'en faire... Ceci vous permet d'avoir clairement votre projet en tête et surtout de répondre très vite à tout interlocuteur ;
- regardez sur internet si ce que vous

proposez entre bien dans le cadre de l'un des objectifs d'un programme de travail européen en cours ou à venir ;

- consultez sur le site les projets communautaires déjà financés pour vous assurer que votre projet est conforme avec l'état de l'art et qu'il apportera un plus. C'est en gros une mini étude de marché à peu de frais.
- contactez ensuite les NCP (Point de contact national) pour les informations pratiques de participation (formulaire critères etc...), et les représentants nationaux au comité de programme, pour les aspects plus techniques du projet et de son positionnement face aux attentes de la Commission et surtout, pour vérifier si un autre programme ne serait pas finalement mieux pour votre projet.

Ces deux derniers contacts peuvent aussi vous aider gratuitement à trouver des partenaires potentiels via les circuits dont ils disposent. Cette simple recherche de partenaire permet aussi de faire connaître votre entreprise dans les réseaux européens et donc d'être éventuellement contactée pour participer à un autre projet.

**C**es premiers travaux ne vous auront coûté qu'un peu de temps et quelques emails. Mais vous aurez constitué un petit dossier qui vous permettra éventuellement d'aller plus loin, et seulement alors, d'enclencher vos premières dépenses...

**Site :** <http://www.telecom.gouv.fr>

**Pour plus d'informations :**  
[patrick.schouller@industrie.gouv.fr](mailto:patrick.schouller@industrie.gouv.fr)  
<http://www.evariste.org/actu/schouller/>

Panorama rédigé en partenariat avec les services  
de la Commission européenne, DG Entreprises et Industrie

## RECHERCHE ET INNOVATION

### 7<sup>e</sup> Programme Cadre pour la Recherche et le Développement (PCRD)

Budget : 50,5 Mds€

Le 7<sup>e</sup> PCRD est divisé en quatre grands programmes spécifiques :

“ Coopération ” (budget : 32,3 Mds€) ;

“ Idées ” (budget : 7,5 Mds€) ;

“ Personnel ” (budget : 4,7 Mds€) ;

“ Capacités ” (budget : 4,3 Mds€).

Les PME sont encouragées à participer à tous les appels à propositions du 7<sup>e</sup> PCRD dès lors que leurs compétences et savoirs-faire sont ceux des thématiques des appels.

De plus, des mesures spécifiques PME sont prévues dans le programme « Capacités » au chapitre « Recherche au profit des PME ». Les appels à propositions de ce chapitre co-financent les projets de tous domaines de recherche à condition que ces projets soient réalisés au profit de bénéficiaires dont au moins trois sont des PME issues de différents Etats-membres et que le projet comporte la participation d'au moins deux organismes de recherche indépendants des autres participants (universités, centres de recherche, ou même PME capables de réaliser le projet de recherche).

En général les projets sélectionnés sont des consortia de 5 à 10 participants, le budget total moyen compris entre 500.000 et 1,5 M€ pour une durée de

vie du projet de 1 à 2 ans. Le taux de co-financement communautaire pour les PME atteint 75 %.

Le programme « Capacités » co-finance aussi la « Recherche au profit des associations de PME », et soutient des actions de dissémination et d'échange de bonnes pratiques.

Le planning d'appels à propositions prévisionnel est de au moins un appel par an. Le programme 2007/2008 est doté de 169 M€. L'appel « Recherche au profit des PME » en cours a été lancé le 22 décembre 2006 et se termine le 4 septembre 2007.

[http://ec.europa.eu/research/fp7/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm)

[http://cordis.europa.eu/fp7/home\\_en.html](http://cordis.europa.eu/fp7/home_en.html)

### Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC)

Budget : 3,6 Mds€

Le PIC est divisé en 3 grands volets :

- Entrepreneuriat et innovation
- Technologies de l'information et de la communication
- Energie intelligente.

(1) « Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise », - 2,17 Mds€, dont 430 M€ pour l'éco-innovation.

Objectif : faciliter l'accès des PME au financement : plus d'1 Md€ sont consacrés aux instruments financiers dont la gestion est confiée au Fonds européen d'investissement (FEI).

Ce premier volet est particulièrement axé sur la création et le développement d'entreprises via le co-financement du FEI dans des organismes de capital-risque qui financent les PME innovantes.

Les mécanismes mis en place :

- **GIF 1** (GIF : Growth Innovation Fund) : apport de capitaux aux fonds d'investissement qui financent les PME innovantes en phase d'amorçage. Skype, par exemple, a bénéficié de financements européens dans ce cadre ;

- **GIF 2** : apport de capitaux aux fonds qui financent les phases d'expansion, notamment des entreprises de biotechnologie.

- **Garantie** : les activités « garantie » du PIC diminuent le risque des organisations financières qui accordent des prêts ou des microcrédits à des petites entreprises. En France, l'ADIE a signé un accord avec le FEI pour bénéficier du mécanisme de garantie du PIC.

Même si ces financements européens ne sont pas directement investis dans les PME, ils multiplient les capacités d'intervention des organismes financiers : chaque euro communautaire permet aux fonds de capital-risque de mobiliser 6 € de fonds privés, ou aux banques de prêter 50 €. La Commission estime que près de 400.000 PME bénéficient ainsi de ses mesures.

Consultez le site du FEI pour la liste des organismes de financement qui bénéficient de son appui.

<http://www.eif.org>

(2) « **Programme d'appui stratégique en matière de TIC** » - **825 M€** (avec budget « e-content+ » inclus à partir de 2009).

Objectif : promouvoir les Technologies de l'information et de la communication dans le secteur public et privé (grandes entreprises et PME).

Les financements de ce deuxième volet sont distribués directement aux entreprises par appels à propositions.

Le budget de l'appel à propositions 2007 ouvert le 25 mai et clôt le 23 octobre est de 65,5 M€ dont 3 M€ réservés aux réseaux thématiques, voués pour l'un d'entre eux au « Partage d'expériences sur les initiatives en matière de TIC pour les PME ». Le budget prévisionnel 2008 est de 52 M€, l'AAP prévu entre avril et juin 2008.

<http://www.telecom.gov.fr>

(3) « **Programme Énergie intelligente - Europe II** » - **730 M€**

Objectif : utilisation accrue des énergies renouvelables et réduction de la consommation énergétique.

Ce programme est géré par l'**Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation**.

Appels à propositions annuels, co-financement à hauteur de 75 % et procédures d'application simplifiées pour encourager la participation des PME.

[http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html)

[http://ec.europa.eu/cip/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/cip/index_en.htm)

## ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

### Marco Polo II - 2007-2013

Budget : 450 M€

Le programme Marco Polo II, géré par l'**Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation**, vise à réduire la congestion, à améliorer les performances environnementales du système de transport et à renforcer le transport intermodal. Ce programme communautaire contribue à l'établissement d'un système de transport efficace et durable au niveau européen et s'inscrit dans la politique européenne de protection de l'environnement.

Le budget de 450 M€ est alloué au moyen d'un appel à propositions annuel, publié entre janvier et avril de chaque année.

Co-financement communautaire : 35 %, cumulable avec d'autres aides nationales ou régionales, dans le respect de la réglementation européenne sur les aides d'Etat.

Les actions doivent être présentées par deux entreprises, au minimum, établies dans au moins deux États membres ou dans au moins un État membre et un pays tiers proche.

[http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/index_en.htm)

## POLITIQUE REGIONALE

### Fonds structurels

Budget : 14,3 Mds€

Objectifs : la politique régionale poursuit trois objectifs, « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne », et dispose de trois instruments de financement appelés les fonds structurels : le Fonds de cohésion, le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen). « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne » sont financés à hauteur de 11,1 Mds€ (2007/2013) par le FEDER.

#### « Compétitivité »

Dans le cadre de cet objectif, les Régions reçoivent les fonds FEDER. Elles distribuent ensuite cet argent en co-finançant des fonds de capital-risque régionaux, des fonds de garantie, en soutenant les organismes qui accordent des prêts d'honneur, les incubateurs, les pépinières d'entreprises, clusters, organismes de soutien au transfert de technologie... autant d'outils de développement des PME.

#### « Coopération territoriale européenne »

Cet objectif vise à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. En ce qui concerne la politique des PME, il vient en appui de l'objectif « compétitivité » puisqu'il promeut la mise en réseau des petites et moyennes entreprises, et la coopération dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm)

## JEREMIE - Joint European Resources for Micro to medium Enterprises

Objectif : améliorer l'accès des PME régionales au financement. Programme initié par la DG Politique régionale et la Banque européenne d'investissement.

JEREMIE permet aux autorités régionales d'investir, en plus d'une partie des fonds structurels alloués par l'UE pour le développement régional, des fonds supplémentaires provenant d'autres institutions financières. C'est donc la possibilité de multiplier les mesures d'ingénierie financière - fonds de capital-risque, microcrédit, programmes de garantie d'emprunts - à destination des PME régionales.

Le Fonds européen d'investissement, véhicule spécialisé de l'UE en matière de financement des PME, pourra être l'un des gestionnaires de ces fonds JEREMIE à la demande des Régions.

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/funds/2007/jji/jeremie\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jji/jeremie_en.htm)

<http://www.eif.org/jeremie/index.htm>

## SOURCES D'INFORMATION

### Europe Direct

Service d'information téléphonique gratuit qui trouve les réponses à toutes vos questions sur l'Europe.

**N° gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11**

### Portail de la Commission européenne

Informations sur les Commissaires, les DG, les politiques, la législation...

[http://www.ec.europa.eu/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/index_fr.htm)

## Portail PME

Tout ce qui concerne les PME et l'Europe.

[http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/index_fr.htm)

## Cordis

Le Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement.

<http://cordis.europa.eu/fr/home.html>

## Gate2growth

Gate 2 Growth soutient les entrepreneurs lors du démarrage de leur start-up, en particulier pour la recherche de financement et l'élaboration du business plan. Cette initiative est financée par la Commission Européenne dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et aux PME. L'offre de Gate 2 Growth comprend trois volets, le conseil, des outils de travail et de la formation.

<http://www.gate2growth.com>

## Aides de l'UE

Aides, financements et programmes par politiques de l'UE

[http://ec.europa.eu/grants/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/grants/index_fr.htm)

## IMProve

Site soutenu par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative « Europe Innova » pour améliorer la diffusion et le management de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises.

<https://www.improve-innovation.eu/opencms/opencms/en/index.html>



## **Directeur de la Publication : Virginie Goupy**

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord de l'auteur-éditeur, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1er de l'article 40) et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

L'éditeur ne peut être tenu responsable d'omissions ou d'erreurs fortuites qui pourraient être contenues dans cet ouvrage.

**Avertissement :** Cette édition, bien que recensant le plus grand nombre de contacts utiles pour les entrepreneurs, ne prétend pas être exhaustive

Crédit photo : Louise Alix

Imprimé en Belgique

3<sup>e</sup> trimestre 2007

ISBN 2-9600530-2-8